

# Concours

## *Alison Sheri*

### **Règlements de participation**

Le concours *Alison Sheri* est tenu par le magazine Bel Âge propriété de Publications Senior inc. Il se déroule au Québec du 10 mars 2016 au 30 avril 2016.

### **ADMISSIBILITÉ**

Le concours est ouvert à tous les résidents canadiens, âgés de 18 ans, à l'exception des employés de Bayard Canada inc, de Publications Senior inc, de TVA et de leurs agences de publicité, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

### **COMMENT PARTICIPER**

Du 10 mars au 30 avril 2016, le concours sera mis en promotion sur le site Web *lebelage.ca*. Tous ceux qui décideront de participer devront s'inscrire sur [www.lebelage.ca/alisonsheri2016](http://www.lebelage.ca/alisonsheri2016)

Le participant devra obligatoirement remplir le formulaire de participation en ligne.

Une participation par personne.

La date limite d'inscription est le 30 avril 2016, à 12h00.

### **PRIX**

6 certificats cadeaux d'une valeur de 250\$ chacun. Ils peuvent être utilisés exclusivement avec ES SPORTS/ Alison Sheri.

CE PRIX N'EST NI ÉCHANGEABLE NI MONNAYABLE

### **TIRAGE**

Le 3 mai 2016, chez Publications Senior, 4475, rue Frontenac, H2H 2S2 à Montréal, une sélection au hasard de six (6) inscriptions admissibles sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions reçues afin d'attribuer le prix.

Les six gagnants seront prévenus par téléphone par écrit ou par courriel dans la semaine suivant la journée du tirage.

Le nom, la voix, les déclarations relatives au prix, le lieu de résidence et les photos ou autres représentations du gagnant et /ou de la personne qui l'accompagne peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans autre rémunération, et le gagnant et/ou la personne qui l'accompagne y consentent en acceptant le prix.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ou encore de changer les règlements du concours en tout temps s'il survenait un inconvénient, un virus ou autres événements qui nuiraient au bon fonctionnement de ce concours. Publications Senior se réserve le droit de substituer les prix ou une partie des prix pour un autre prix de valeur égale ou plus élevée.

Les décisions des organisateurs sont définitives et exécutoires quant à toute question relative au présent concours. Ce concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Seul le participant dont le nom aura été tiré sera contacté.

Toutes les données inscrites au formulaire de participation deviennent la propriété de Publications Senior inc. En participant à ce concours, les participants consentent à ce que soit utilisés leurs coordonnées par Publications Senior et/ou ses partenaires pour l'expédition d'offres promotionnelles, conformément aux règles relatives aux concours publicitaires et ce, à moins que les participants aient fourni des indications contraires dans leur formulaire de participation.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.